

Le **12 juin 2014** à 20 heures, les membres du **Bureau** de la Communauté de Communes du Bassin de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES, se sont réunis dans les bureaux de la Communauté de Communes, sur convocation et sous la présidence de M. Denis MAILLOT.

Etaient présents : Mmes Marie-Thérèse DORE et Marie-Thérèse HURNI. Mrs Michel COURAGEOT, Gilbert KUHNER, Michel PAULIN, Jean-Yves ROY, Patrice VOIRIN membres du Bureau.

Etaient excusés : Mrs Philippe LESEUR, Francis MAJORKIEWIEZ (procuration donnée à M. Denis MAILLOT)

Membres en exercice : 11

Membres Présents : 9

Membres Votants : 10

• **Délégation de service public service enfance-jeunesse :**

Le Président rappelle qu'une analyse de la Délégation de Service Public devait être effectuée afin de juger de l'opportunité, ou non, de renouveler ce mode d'exploitation du service enfance-jeunesse. Celle-ci a donc été réalisée et porte sur l'exercice 2013.

Aucune remarque n'est apportée sur les activités réalisées et mises en place sous couvert de l'association actuellement délégataires : les Francas de Haute-Marne.

Toutefois, l'analyse financière laisse apparaître une économie de gestion à réaliser d'un montant minimum de 34 000 €. Cette économie est expliquée par différents points :

- des frais de personnel très élevés pour le poste de coordinatrice qui serait mise à disposition de la collectivité à hauteur de 90% (proratisation du temps de travail qui semble être contestable) ;
- des frais de charges dites AD (association départementale) à hauteur de plus de 33 000 € servant à financer du fonctionnement pur de l'association (photocopies, téléphone, internet, charges comptable...) ;
- des frais induits à hauteur de 9 100 € correspondant à une réserve financière pour l'achat de matériel...

Une gestion directe avec le recrutement d'un directeur du service enfance-jeunesse, à temps plein permettrait une économie nette de plus de 8 000 € par an, uniquement sur ce poste.

Les économies attendues sur les autres charges, permettraient également de pouvoir recruter du personnel qui pourrait être mis à disposition des communes dans le cadre des activités périscolaires liées aux nouveaux rythmes scolaires.

Le directeur du service enfance-jeunesse employé par la CDC serait également une personne ressource dans la gestion de ces nouvelles activités périscolaires.

Tous les membres du Bureau s'accordent sur l'intérêt de ne pas lancer une nouvelle délégation de service public.

Monsieur Roy souligne qu'il convient d'informer les Francas de cette disposition par courrier en recommandé avec accusé de réception. Il est nécessaire d'indiquer que les personnels employés par cette association, pourront postuler à des emplois qui seront ouverts par la CDC.

Le Président confirme qu'il est prévu dans le contrat d'affermage, une collaboration entre la collectivité et le délégataire afin que la transition entre les deux modes d'exploitation permette le maintien d'un service public de qualité. Des documents ont d'ores et déjà été demandés au délégataire pour mise en place de la nouvelle organisation.

Il confirme également la possibilité pour la CDC de recourir à des contrats d'engagement éducatif, pour l'embauche de personnel durant les petites et grandes vacances. Cette disposition avait été réfutée par le Président des Francas qui assurait que ces contrats ne pouvaient être souscrits que par les associations.

Après délibération, les membres du Bureau acceptent à l'unanimité le non renouvellement de la délégation de service public. Il autorise la création des postes correspondant aux emplois liés à ce service enfance-jeunesse. Le Bureau accepte également la création de deux demi-postes d'animateurs sportif et culturel, pour des interventions plus ciblées sur les activités périscolaires liées aux nouveaux rythmes.

• **Stagiairisation de personnel**

Il est proposé de stagiairiser Mme Valérie FAHY sur le poste occupé actuellement (adjoint technique de 2^{ème} classe) pour l'entretien des différents meublés touristiques et la halte nautique de Froncles. Mme FAHY apporte entière satisfaction et a fait l'objet de plusieurs contrats successifs depuis plus de deux ans. Le Bureau accepte à l'unanimité cette proposition mettant fin au statut précaire de l'agent.

- **Théatro'Pays**

M. Roy rend compte du projet initié par le Pays de Chaumont et faisant suite à celui de Théâtre'Bistrot pour lequel des spectacles étaient mis en place dans les Bistrots de Pays. Le concept serait de permettre une itinérance de ces spectacles dans différentes communes de la CDC. La commission culture a approuvé ce dispositif qui serait financé à hauteur de 250 € par spectacle. Deux communes devant être désignées pour recevoir les deux premiers spectacles, il est proposé de retenir les communes de Viéville et Vignory dont les bistrots de pays pourront continuer de profiter du retour financier de cette opération.

- **Délégué office de tourisme de pôle (OTP)**

Mme Doré informe que l'OTP a décidé de modifier ses statuts et de proposer 3 délégués par CDC membres de l'office. A ce jour, deux délégués ont été élus. Il convient donc d'en élire un troisième. Cette élection sera proposée lors du prochain conseil communautaire.

- **Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**

Le Bureau propose de ne pas modifier la répartition de ce fonds et opte pour une répartition dite « de droit commun ».

- **CNAS**

Mme Marie-Thérèse HURNI est proposée pour être élue déléguée au Comité National d'Action Sociale auquel adhère la CDC.

- **Question diverse**

Monsieur Voirin communique sur un projet instauré par l'Agence Régionale de Santé pour lequel elle souhaite créer un premier territoire de premiers recours. La proposition de périmètre de ce territoire incluant des maisons de santé couvre les trois CDC de Doulevant, Marne Rognon et Poissons. Une proposition a été faite à M. Voirin, d'étendre ce territoire vers le sud et d'inclure des communes comme Froncles, Vouécourt, etc, coupant ainsi notre CDC en deux. Une proposition d'inclure l'ensemble du territoire intercommunal a été faite auprès de l'ARS.

Prochain conseil communautaire : fixé au 24 juin 2014 à 20h, à Bologne.